



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Eure-et-Loir

LIVRET D'ACCUEIL STAGIAIRE

Sommaire

Le mot du Président

Présentation de la CMA

Les formations proposées

- **La liste des formations**
- **Vos interlocuteurs**
- **Les règles de vie**
- **Vie pratique**

Le mot du Président

Vous rejoignez aujourd'hui le centre de formation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure-et-Loir.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre établissement.

Le but de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers jours, de faire connaissance avec nos méthodes de travail et votre nouvel environnement.

Vous retrouverez dans ce fascicule les réponses à vos questions. Pour obtenir des éléments d'informations complémentaires, nous vous invitons à vous adresser au service référent.

Nous vous souhaitons une bonne formation parmi nous.

Le Président

Michel CIBOIS

Présentation de la CMA

Une équipe d'artisans Elus au service de l'Artisanat

Créée depuis 1931, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Eure et Loir est un établissement public à caractère administratif géré et animé par 25 artisans élus au suffrage universel pour 5 ans dont 16 sont élus à la Chambre régionale des métiers où ils représentent les intérêts des artisans de l'Eure et Loir.

Ses missions

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir représente les intérêts généraux de l'Artisanat dans son environnement politique, économique et social. Elle contribue au rayonnement et à la pérennité de l'artisanat local en étroite collaboration avec les Organisations professionnelles du secteur permettant ainsi d'offrir aux artisans des services de qualité sur tout le territoire.

Sa mission principale est la promotion du développement des entreprises artisanales.

La CMA d'Eure-et-Loir :

- Veille à promouvoir un aménagement équilibré du territoire, dans lequel l'artisanat se développe au service des populations
- Accompagne l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, conseil, développement économique, transmission d'entreprise
- Assure la promotion du secteur, à travers différentes opérations, dont un évènement phare : les Artisanales de Chartres

Plus de 7 702 entreprises artisanales sont présentes dans l'Eure et Loir, et près de 1 000 nouvelles entreprises s'enregistrent chaque année. Elles emploient 12 510 salariés : l'Artisanat est la première entreprise du département. La répartition par secteur d'activité est la suivante :

- 10 % alimentation
- 13 % production
- 41 % bâtiment
- 36 % services

✓ **Accueillir - Enregistrer - Qualifier**

La CMA28 est le lieu de passage obligé et le lieu de ressources des chefs d'entreprises artisanales pour toutes les formalités intéressant la vie de leur entreprise :

- Le Répertoire des métiers
 - Délivrance d'extraits et mise à jour des informations entreprises
 - Mouvements des immatriculations et des radiations
- La qualification artisanale
 - Délivrance de la qualité d'Artisan ou du titre de Maître Artisan
- Le centre de formalités des entreprises
 - Assistance et traitement des formalités : création, reprise, modification et cessation d'activité
 - Dossier d'exonération des cotisations sociales (ACCRES)
 - Carte d'ambulant
- L'enregistrement des contrats d'apprentissage
 - Information sur le statut de Maître d'Apprentissage
 - Assistance, conseil, rédaction et suivi des contrats
 - Enregistrement des contrats (missions réglementaires)

✓ **Accompagner**

La CMA28 accompagne le développement des entreprises artisanales. Elle fournit une réponse personnalisée aux demandes individuelles et met en place des actions collectives :

- Les projets de création ou de reprise d'entreprise :
 - Réunions d'informations gratuites : Mardis de l'entreprise
 - Conseils et études personnalisés : entretiens conseils, choix juridique et fiscal, budget prévisionnel, diagnostics d'entreprise à reprendre
 - Mobilisation d'aides financières
 - Formation à la gestion
 - Suivi personnalisé après la création ou la reprise
- Les projets de développement de l'entreprise artisanale :
 - Conseils et diagnostics : gestion d'entreprise, stratégie commerciale, hygiène alimentaire, environnement, ressources humaines (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences : G.P.E.C)...
 - Mobilisation d'aides financières : dans le cadre de projets de développement
 - Accompagnement des entreprises : pour participer à des salons professionnels...
- Les projets de transmission d'entreprise artisanale
 - Conseils et diagnostics
 - Evaluation du fonds
 - Diffusion de l'offre
 - Mise en relation avec un repreneur
- L'insertion et le renouvellement des actifs = le Centre d'Aide à la Décision
 - Orienter, conseiller, accompagner
 - Aider à la recherche d'apprenti (pré-sélection)
 - Mettre en relation jeunes / entreprises

✓ **Former**

La CMA28 organise l'apprentissage des métiers et favorise la promotion professionnelle des chefs d'entreprise et de leurs salariés par la mise en œuvre de formations répondant aux besoins de développement et de perfectionnement professionnel et managérial du secteur.

- Le Pôle formation de la CMA28 organise :
 - Des formations à la carte : informatique, bureautique, commercial, comptabilité, gestion, langues étrangères, juridique et fiscal, hygiène, sécurité, management, spécifiques métiers...
 - Des formations qualifiantes pour compléter son parcours de formation initiale et renforcer ses compétences dans ses missions, en obtenant un titre homologué, valorisable quel que soit son futur parcours professionnel.

✓ **Promouvoir, Valoriser**

Informier et valoriser les entreprises artisanales sont les maîtres-mots des actions menées par la CMA28 auprès des artisans, des pouvoirs publics et du grand public.

- Assurer l'information sur l'artisanat : www.cma28.fr
- Promouvoir et valoriser par l'évènementiel

Les formations courtes

- Comptabilité/gestion
- Commercial
- Langues étrangères (Anglais)
- Bureautique
- Numérique et Internet
- Infographie, PAO/CAO
- Communication et développement personnel
- Management et ressources humaines
- Hygiène et réglementation
- Les formations spécifiques métiers

Les formations diplômantes

- Assistant de Dirigeant d'Entreprise Artisanale (A.D.E.A)
- *Titre de niveau IV*
- Encadrant d'Entreprise Artisanale (EEA)
- *Titre de niveau IV*
- Brevet de maîtrise (BM)
- *Titre de niveau III*

Les formations qualifiantes

- BTM pâtissier –Chocolatier-Confiseur—Glacier
- *Titre de niveau IV*

Les formations de dirigeant d'entreprise

- ✚ Se préparer à créer ou reprendre une entreprise (245h)
- ✚ Stage de préparation à l'installation (SPI)

Vos interlocuteurs

➤ **Pour le stage de préparation à l'installation**

Plateforme Relations Clients

Tél : 02.37.91.57.00

Mail : creation.reprise@cm-28.fr

➤ **Pour toutes les autres formations :**

Pôle formation

Vos contacts formation : Murielle BABOUIN – Jocelyne SIGNORINI

Tél : 02.36.25.31.05

Email: formation-continue@cm-28.fr - **site internet :** www.cma28.fr

Les règles de vie

Accueil du public

Du lundi au vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Tél : 02 36 25 31 05 – Site web : www.cma28.fr

CFC CMA 28 : Rue Charles Isidore Douin- CS 30819-28008 CHARTRES CEDEX

Horaires des cours

Du lundi au vendredi de 9h00/12h30 – 13h30/17h00

Cours en soirée de : 18h00 à 21h00.

Absences

En cas d'absence ou de retard au stage, contacter le pôle formation (Voir rubrique vos interlocuteurs)

Les moyens logistiques

- Hall d'accueil avec espace détente
Sièges - Distributeur de boissons (chaudes et fraîches) et friandises
- Parking gratuit avec places réservées aux personnes handicapées
- 5 salles traditionnelles-avec une capacité d'accueil variant de 8 à 20 personnes- dont 2 salles informatiques équipées (8 fixes et 8 portables)

Toutes nos salles traditionnelles sont équipées de la façon suivante :

- ✓ Tableau blanc
- ✓ Accès internet
- ✓ Tables et chaises en nombre adapté
- ✓ Vidéo projecteur et accès photocopieur sur demande auprès de l'équipe pédagogique
- ✓ Paperboard
- ✓ Relieuse à documents



Notre espace accueil/détente





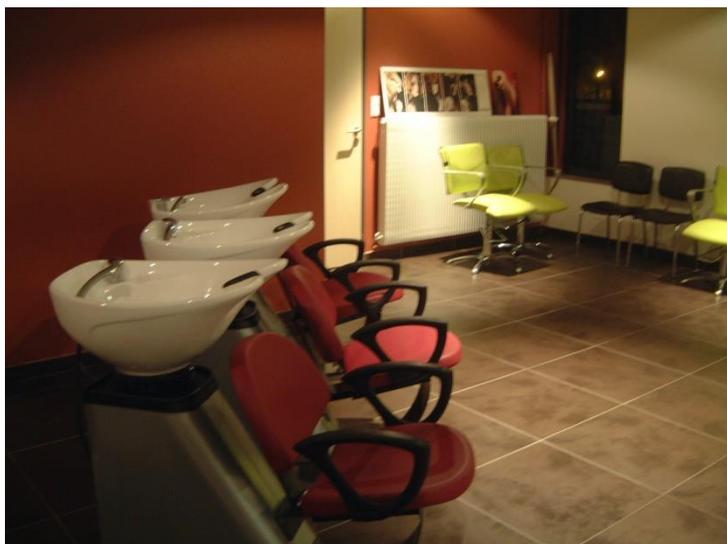
Exemple de salle de cours



Exemple de salle de cours informatique



Nos plateaux techniques professionnels sont équipés de matériel professionnel



Labo coiffure accueillant les stagiaires au Brevet de maîtrise ou encore les stagiaires en formation technique métier.



Labo pâtisserie

Vie pratique

Situation géographique

Les formations se déroulent au Centre de formation continue de la CMA 28 situé : Rue Charles Isidore Douin –CS 30819 chartres cedex

Accès

Lignes de bus numéro 8 – Arrêt CFA LES CHAISES

Restauration

Pas de restauration possible sur place. Les stagiaires peuvent, s'ils le souhaitent, prévoir de se rendre dans l'une des enseignes de restauration situés à quelques mètres du Centre de formation.

Renseignez-vous auprès de l'équipe du Centre de formation, réservation possible sur demande.

Droits et devoir de l'apprenant

L'apprenant doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

Acteur et observateur, l'apprenant réalise des transmissions écrites et orales.

Chaque apprenant est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et des droits des usagers. Nous insistons particulièrement sur le respect :

- de l'utilisateur en tant que personne
- des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels)
- des règles de civilité

L'apprenant est acteur de sa formation. La richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre, de son investissement et de sa curiosité

Règles de sécurité

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique.

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.

Règlement intérieur pour les apprenants en formation

Le règlement intérieur est tenu à la disposition de chaque stagiaire dès le premier jour de la formation. Il est, en outre, affiché dans toutes nos salles de formation.